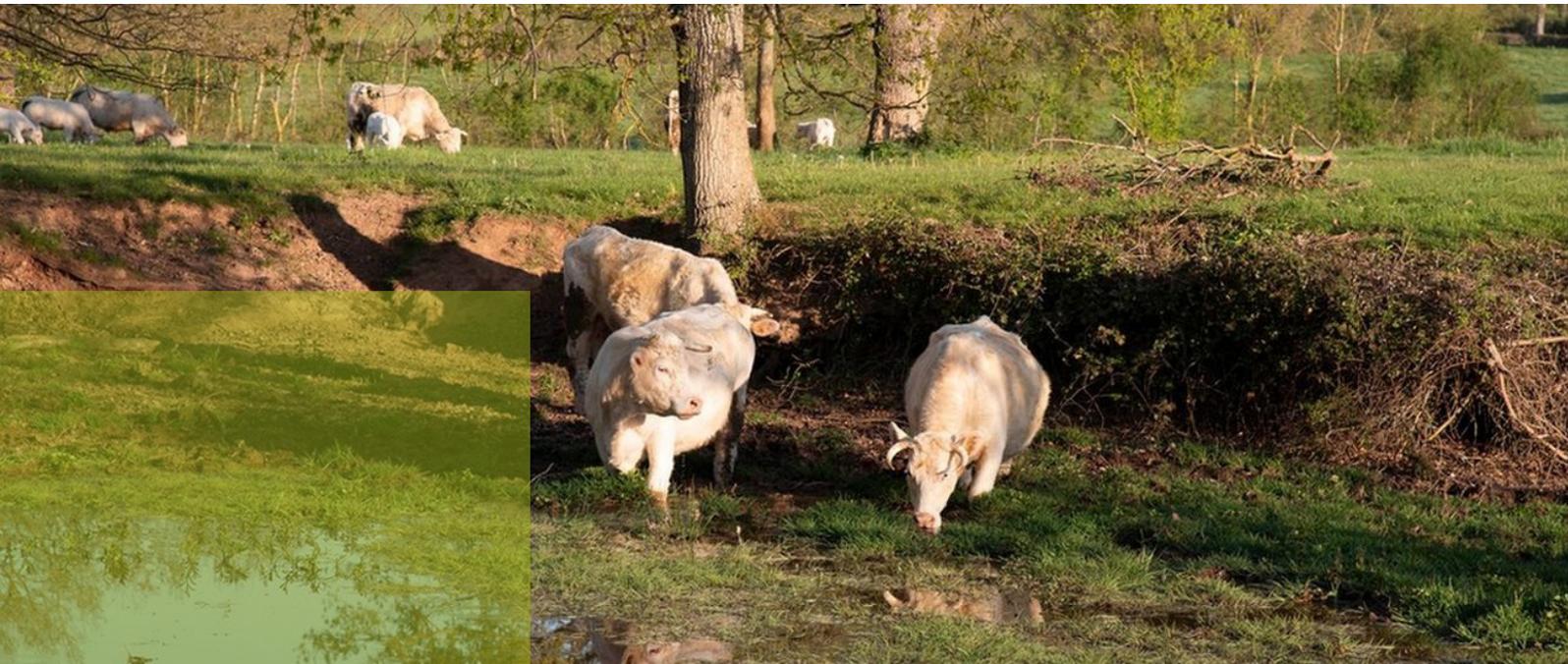




**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

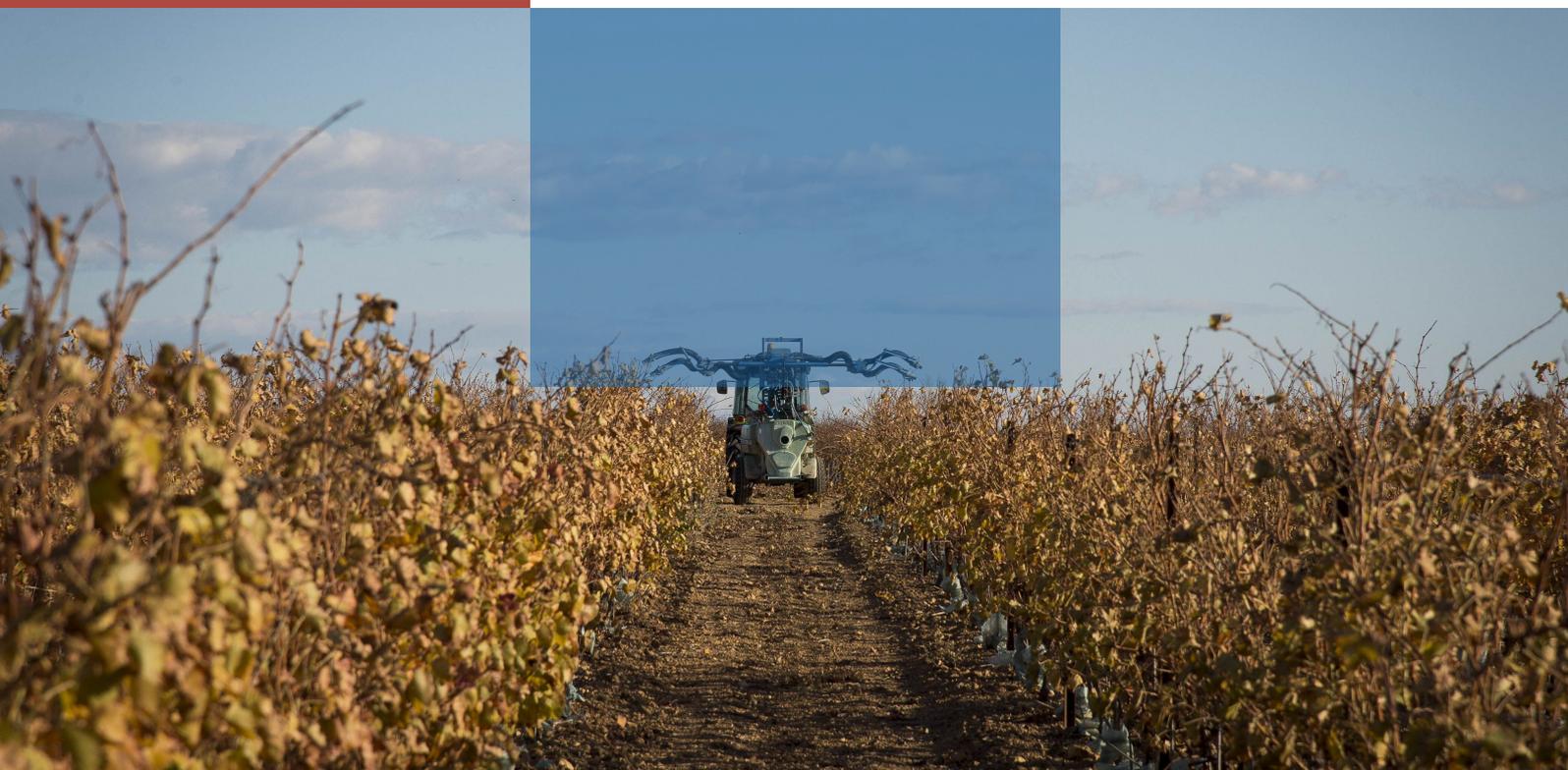
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

DRAAF DES PAYS DE LA LOIRE





L'année 2021 a été riche d'évènements mobilisant pleinement notre direction régionale et le réseau des directions départementales interministérielle : évènements liés aux aléas climatiques, aux politiques publiques portées par le ministère, au contexte économique.

Le plan de relance a été l'innovation majeure montrant la capacité de l'État à se mobiliser sur des dispositifs totalement inédits : plus de 50 millions d'euros ont été engagés, avec un nombre impressionnant de dossiers nécessitant une instruction partagée avec les services au plus près du terrain, un circuit budgétaire sécurisé pour que les paiements parviennent rapidement aux bénéficiaires tout en garantissant un bon usage des crédits publics.

Le gel d'avril 2021 a frappé plusieurs productions végétales, montrant si besoin est, combien le changement climatique commence à avoir un impact sur notre agriculture. Des hivers plus doux rendent en effet plus violent l'impact de gel sur une végétation en avance, et la réactivité de l'État pour cet épisode devait être suivie d'une réflexion de fonds sur notre système indemnitaire en cas de calamité agricole, ce que le ministère a engagé dans la foulée en intégrant dans les travaux du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique.

La grippe aviaire fut un autre évènement majeur, prémice en 2021 d'une crise d'ampleur inégalée en 2022.

L'année a vu se renforcer l'attente des agriculteurs de voir leur rémunération améliorée, avec une bonne application de la loi EGALIM 2. Plusieurs réunions ont été pilotées par le préfet de région pour faciliter le dialogue entre les acteurs, dialogue rendu d'autant plus difficile que l'augmentation importante du coût des intrants rendait plus intense encore le besoin de voir une augmentation des prix se répercuter sur tous les maillons de la chaîne agro-alimentaire, et alors que la crainte d'une inflation des prix de produits de première nécessité prenait de l'ampleur dans le débat public. Les échanges ont porté autant sur la façon dont le prix de la matière première agricole se répercute jusqu'au consommateur, que sur la contractualisation entre le maillon de la production agricole et le premier acheteur.

Les programmes de contrôles et d'inspections ont été tenus pour faire respecter les enjeux de sécurité sanitaire, de qualité de l'eau, de maîtrise des maladies, etc. Ils ont notamment porté sur les exploitations agricoles des établissements d'enseignement agricole pour améliorer l'exemplarité de ceux-ci dans le monde agricole sur l'usage des produits phytosanitaires.

La crise COVID n'a pas dit son dernier mot : l'impact sur le personnel de nos directions, mais aussi sur les établissements d'enseignement a été particulièrement notable. La résilience des enseignants, équipes administratives et de direction de ces établissements a été mise à rude épreuve et a nécessité une constante adaptation pour maintenir la continuité pédagogique et lutter contre le décrochage scolaire. Pour renforcer la visibilité des formations agricoles, un ambitieux plan régional de communication a été élaboré.

Les opérations du recensement agricole se sont terminées avec une bonne qualité de recueil des données, qui permettra, dès que les données seront consolidées, de mettre à jour notre connaissance des filières et des capacités de production de la ferme régionale.

La DRAAF reste bien sûr impliquée dans les enjeux de long terme : la qualité de l'eau et sa disponibilité pour une agriculture efficace, le développement de l'agro-écologie, la souveraineté et la qualité alimentaire avec le développement des projets alimentaires territoriaux, la mise en œuvre du programme régional de la forêt et du bois, validé par le ministre en 2021, la mobilisation de tous les outils pour favoriser l'installation agricole, l'un des enjeux retenus dans la lettre de mission que le préfet de région a reçue du Premier ministre ...

Enfin, le travail de réflexion pour accompagner sans heurt la nouvelle répartition des compétences entre État et Région se poursuivra en 2022 dans tous les domaines : transfert de personnel, réflexion sur la teneur des mesures 2023-2027, suivi des dossiers en cours...

Armand SANSÉAU
directeur régional

Accès direct
au contenu
en cliquant
sur les n°
de pages



Éditorial	p. 1
Le volet agricole du plan de relance en Pays de la Loire	p. 3
Accompagner la modernisation et la structuration des filières agricoles et agroalimentaires	p. 4
Former les nouvelles générations et assurer le renouvellement dans les métiers de l'agriculture	p. 6
Assurer la sécurité sanitaire et promouvoir une alimentation de qualité	p. 8
Soutenir la transition agro-écologique de l'agriculture et de la forêt, assurer une gestion durable des ressources	p. 9
Produire de la connaissance au service des politiques publiques et des acteurs économiques	p. 12
Animer la communauté de travail, valoriser les compétences et moderniser l'action publique	p. 13
Organigramme des services	p. 14
La "ferme Pays de la Loire" : une agriculture très diversifiée	p. 15



L'AGRICULTURE, L'AGRO-ALIMENTAIRE ET LA FORÊT EN PAYS DE LA LOIRE

Le volet agricole du plan de relance en Pays de la Loire



Bien-être animal en exploitation agricole



Renouvellement de peuplement forestier



Jardins partagés



Alimentation solidaire



Industrie agro-alimentaire

Le volet agricole du plan de relance a permis en 2021 de mobiliser, directement pour les acteurs de la région, plus de 50 M€ au bénéfice de près de 1 500 projets dans la région.

Les plus nombreux d'entre eux concernent les appels à projets agro-équipements et semences avec 1 100 projets pour 16,5 M€. Les projets les plus conséquents en montant sont ceux de modernisation d'abattoir et de prise en compte du bien-être animal dans ces structures, avec 13 projets pour 11,1 M€.

L'appel à projets sur l'amélioration du bien-être animal dans les exploitations agricoles, mis en oeuvre dans le cadre du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCAE), a induit le dépôt de près de 400 dossiers. 203 d'entre eux ont été engagés en 2021, les autres devant l'être en 2022.

De même, la mesure 'Plantons des haies' est encore ouverte et mobilise tous les acteurs professionnels et institutionnels pour accompagner l'animation nécessaire à l'émergence de projets ambitieux.

La forêt n'est pas oubliée avec 0,9 M€ déjà engagés pour le renouvellement des peuplements forestiers dégradés, la filières graines et plants et l'industrie aval.

Des politiques nouvelles ont pu être accompagnées grâce au plan de relance : la lutte contre l'abandon d'animaux et la médecine vétérinaire solidaire (17 dossiers pour 0,9 M€), les jardins partagés en zone urbaine (0,6 M€ pour 76 dossiers). L'accompagnement de l'alimentation solidaire a pu être renforcé avec 40 projets financés pour 1,2 M€ d'aides.

Enfin, les territoires ont été accompagnés pour renforcer leur lien avec la production alimentaire locale : la couverture de la région par les projets alimentaires territoriaux (PAT) s'est nettement améliorée, confirmant le dynamisme territorial sur le sujet; grâce à l'appel à projets sur les investissements liés aux projets alimentaires territoriaux, 60 projets ont pu être financés pour 5,8 M€.

148 cantines scolaires rurales ont été accompagnées pour faciliter l'utilisation de productions agricoles locales.

Le plan de relance a aussi permis, grâce à d'autres volets que le volet agricole, de mobiliser par exemple 20,7 M€ pour l'industrie agroalimentaire et 5 M€ pour l'industrie du bois, via les mesures 'Résilience' et 'Territoires d'industrie'.

Ce plan de relance prendra fin en 2022 avec la consommation totale des derniers crédits restants. Conçu sur une logique de reprise de l'économie à très court terme, il sera remplacé par le programme France 2030 qui a l'ambition, dans son objectif 6, d'accompagner les changements et adaptations inéluctables sur le long terme en vue d'une alimentation saine, durable et traçable, face aux enjeux de souveraineté alimentaire et de changement climatique.



Consulter le bilan à un an du plan de relance - volet agricole :

<https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/un-an-de-plan-de-relance-agri>

ACCOMPAGNER LA MODERNISATION ET LA STRUCTURATION DES FILIÈRES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Contribuer à l'orientation, au soutien et à la structuration des filières, au développement agricole, et au développement durable des territoires ruraux

Chiffres clés 2021



Aides au titre des organisations communes de marchés (OCM)

Investissements viti-vinicoles

- 119 dossiers instruits pour 94 retenus et un montant d'aides de 4,042 M€
- Montant d'aides liquidées : 1,953 M€

Restructuration du vignoble

- 516 dossiers déposés pour 760 ha à restructurer
- Missions de contrôles : 759 (dont 257 pour arrachages préalables)
- Montant d'aides liquidées : 3,106 M€



Bois et plants de vigne

- Surfaces vigne-mère inscrites : 308 ha
- Déclarations de pépinières : 38 contrôles - 1,5 millions de plants
- Prospection flavescence dorée : 246 parcelles - 37 ha
- Total contrôles terrain : 135 jours

Programmes opérationnels fruits et légumes

- 18 demandes de financement
- Montant d'aides payées : 26,986 M€
- 4 contrôles portant sur 9,853 M€
- Opérations de non récolte : 17,50 ha (15 ha de mâche et 2,50 ha de radis)

Élevage

- Missions en abattoir : 89 (pesée, classement, mesurage des animaux)
- Passages sur les marchés gros bovins et veaux (cotations en vif) : 74

Pour cette première année de transition de la programmation FEADER 2015-2020, le volet élevage du plan de compétitivité et d'adaptation des entreprises (PCE) a intégré, en cours d'année, les objectifs de bien-être animal et de biosécurité du plan de relance. L'intensité des aides a été nettement rehaussée. Les exploitants ont répondu massivement à cette ouverture en déposant près de 800 dossiers PCE sur le second semestre (950 dossiers sur l'année). 25 M€ d'aides sont en cours d'engagement dont 2,6 M€ de l'État et 8,5 M€ du plan de relance.

Le volet végétal du PCE est en retrait (6 M€ d'aides contre 7,6 M€ en 2020). Il a bénéficié aux filières grandes cultures, à la viticulture et au maraîchage. Les investissements en faveur de l'environnement sont à la première place des matériels aidés (lutte mécanique contre les adventices et équipements d'épandage). Le succès du plan de relance lancé en 2021 (960 dossiers déposés), piloté par France-Agrimer, a conforté les objectifs du PCE végétal en finançant les matériels permettant la réduction de l'usage des produits phytosanitaires et la lutte contre les aléas climatiques.

La DRAAF a accompagné en 2021 l'action collective "ECCOP", qui a pour objectif de faire correspondre des co-

produits avec des besoins de matières premières pour une dizaine de PME de transformation alimentaire, dans un contexte de développement de l'économie circulaire.



La DRAAF a géré l'enveloppe financière de 3,2 M€ dédiée au soutien des conversions en agriculture biologique en 2021, et a accompagné plusieurs actions pour le développement de l'agriculture biologique, par exemple pour la filière grandes cultures.

Enfin, le conseil de bassin viticole Val de Loire - Centre, tenu le 1^{er} juillet 2021 entre l'administration et les professionnels, a principalement traité des mesures mises en place par l'État suite à la crise sanitaire (aide à la distillation et au stockage privé, mais aussi mesures du plan de relance) ainsi qu'au gel survenu au printemps 2021. Le conseil de bassin a en outre été consulté à deux reprises au sujet des autorisations de plantation et des plans collectifs de restructuration.



Aval FranceAgriMer pour les collecteurs de céréales : procédure dématérialisée

Un "aval" est susceptible d'être accordé par FranceAgriMer aux billets à ordre souscrits par les collecteurs auprès des banques, en vue de financer l'achat de céréales aux producteurs. Ce dispositif géré par la DRAAF vise à garantir le paiement comptant aux agriculteurs en apportant aux collecteurs une avance de trésorerie, assise sur des stocks collectés mais pas encore commercialisés. Ainsi, l'aval contribue à l'organisation du marché français des céréales.

Les demandes d'avaux et celles de billets mensuels sont dématérialisées depuis 2021. Il reste encore une dernière phase pour aboutir à une dématérialisation complète de la procédure.

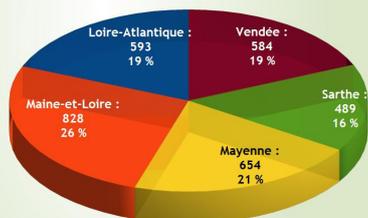
En Pays de la Loire, 15 collecteurs bénéficient actuellement de l'aval de FranceAgriMer. Fin 2021, le montant total des billets avalisés s'élevait à 193,7 M€.

ACCOMPAGNER LA MODERNISATION ET LA STRUCTURATION DES FILIÈRES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

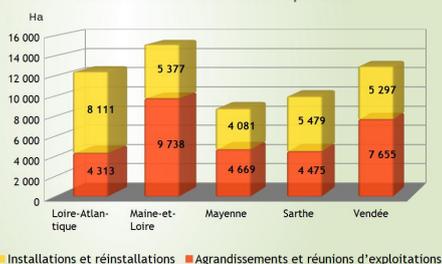
Préserver le foncier agricole et encadrer l'exploitation des terres

Chiffres clés 2021

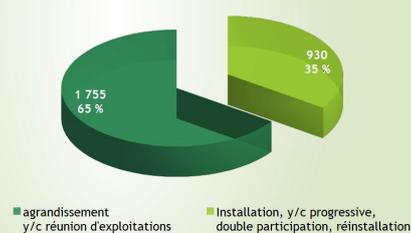
Demandes d'autorisations d'exploiter



Surfaces autorisées selon l'opération



Types d'opérations foncières demandées



Délai moyen de traitement des demandes (entre date de complétude et date de décision)

Pour les décisions expresses :

Loire-Atlantique	3 mois
Maine-et-Loire	3,5 mois
Mayenne	3 mois
Sarthe	2,79 mois
Vendée	2,92 mois

Pour les décisions tacites :

4 mois

Foncier agricole : le contrôle des structures

Un schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA), modifié, entré en vigueur le 8 octobre 2021

Ce nouveau schéma introduit quelques ajustements visant à préciser certains points et prendre en compte certaines situations, telles que le référencement de nouvelles productions, la dimension économique en cas de participation dans plusieurs exploitations, la forfaitisation du nombre d'actifs, notamment pour les exploitations des établissements d'enseignement agricole.

Une reprise d'activité après une année 2020 particulière

3148 demandes d'autorisations d'exploiter ont été enregistrées dans les directions départementales des territoires (et de la mer), soit 9% de plus qu'en 2020 (2 450 en 2020, et 3 190 en 2019).

Des demandes aux caractéristiques constantes depuis 4 ans

88% des demandes sont soumises au contrôle des structures, dont 86% pour dépassement du seuil de contrôle de 45 hectares.

72% des demandes ont pour objet l'agrandissement de l'exploitation ou la réunion d'exploitations, et 28% l'installation d'un nouvel agriculteur, en individuel ou en société.

27% des demandes sont en concurrence avec au moins une autre demande. 90% des décisions notifiées sont des autorisations dont 88% sont délivrées

par voie tacite à l'échéance du délai de 4 ou 6 mois donné au préfet de région pour statuer. Seulement 7% des décisions sont des refus. Le reste relève d'autorisations partielles.

Hausse de 43% des surfaces autorisées, dont la moitié pour des agrandissements
Près de 60 000 hectares ont fait l'objet d'une autorisation en 2021 (42 060 ha en 2020, soit 43% de plus, 50 800 ha en 2019), dont 30 900 ha pour des agrandissements ou opérations sans agrandissement avec entrée d'un nouvel associé soumise à autorisation (+ 71% par rapport à 2020), et 28 600 ha pour des installations et réinstallations.

Une activité contentieuse en croissance
Les refus ont fait l'objet en 2021 de 68 recours gracieux (45 en 2020, soit + 49%, 53 en 2019), soit environ 2% des demandes, et de 6 recours hiérarchiques auprès du ministère de l'agriculture. 8 requêtes contentieuses ont été déposées auprès du tribunal administratif de Nantes qui a rejeté 14 des 18 requêtes déposées avant 2019 et jugées en 2021. L'administration a notifié 109 mises en demeure de régulariser leur situation ou de cesser d'exploiter à des agriculteurs sans autorisation d'exploiter (28 en 2020, 14 en 2019). 2 sanctions pécuniaires d'un montant cumulé de 5 636 euros ont été notifiées à des agriculteurs exploitant sans autorisation pour une surface cumulée de 13 hectares.

Activités 2021 du commissaire du gouvernement "Agriculture" de la SAFER des Pays de la Loire

La DRAAF a examiné, en 2021, 589 acquisitions amiables de plus de 120 000 €, 236 acquisitions par préemption, 1241 rétrocessions à la vente et à la location, le tout portant sur un total de 5 524 hectares en acquisitions et 5 834 hectares en rétrocessions, ainsi que 25 conventions établies entre la SAFER et les collectivités, soit + 31% en dossiers, + 46% en surfaces acquises, et + 24% en surfaces rétrocédées par rapport à 2020. En tant que commissaire du gouvernement Agriculture de la SAFER, la DRAAF a présidé le comité d'évaluation et validé le projet d'évaluation du Programme pluriannuel d'activités de la SAFER 2015- 2021.

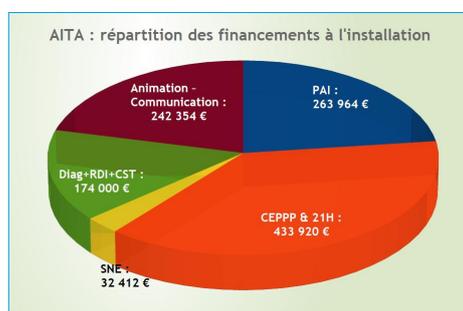
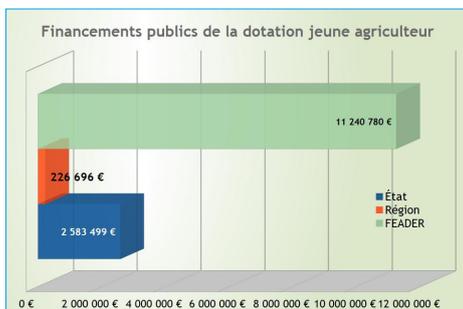
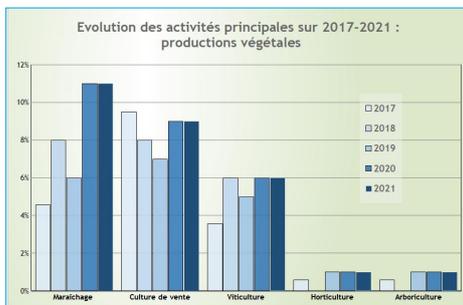
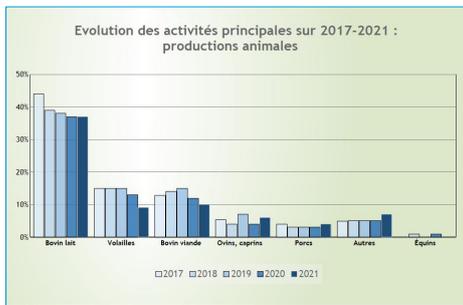
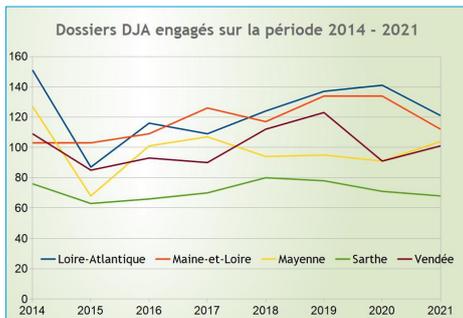


FORMER LES NOUVELLES GÉNÉRATIONS ET ASSURER LE RENOUVELLEMENT DANS LES MÉTIERS DE L'AGRICULTURE

Accompagner l'installation des jeunes agriculteurs et favoriser la transmission des exploitations

Chiffres clés 2021

(sources : VALOSIRIS - DDT(M)/SEA)



Le renouvellement des générations en agriculture

La dynamique d'installation constatée en Pays de la Loire depuis 2017 fléchit en 2021 : 506 projets ont bénéficié de la dotation jeunes agriculteurs (DJA), un résultat proche de celui de 2017, et en baisse par rapport à 2020 (-2%) et 2019 (-12%). La région reste malgré tout au 4^{ème} rang national en matière d'installations aidées.

Leur financement en 2021 représente une dépense de 14 M€ dont 2,6 M€ de crédits État, 0,2 M€ de la Région et 11,2 M€ de cofinancement européen.

Ce recul pourrait être dû au contexte sanitaire qui a freiné la finalisation des projets en 2020 et donc le dépôt des demandes d'aide en 2021, et au manque de visibilité dans les secteurs de l'élevage, activité prépondérante en Pays de la Loire.

Paradoxalement, le nombre de candidats à l'installation tend à progresser. En effet, l'activité des structures de préparation à l'installation reste particulièrement soutenue en 2020 et 2021. Les points accueil installation (PAI) des chambres d'agriculture ont rencontré 1700 porteurs de projet en 2020 et plus de 1900 l'année suivante. Les centres d'élaboration du plan de professionnalisation personnalisé (le CEPPP permet de conforter les compétences et le projet du candidat à l'installation) ont accompagné 1600

porteurs de projet sur les 2 dernières années. Ces évolutions devraient concourir au développement des installations aidées en 2022.

Caractérisation des projets d'installation en 2021

- L'élevage reste le secteur d'activité majoritaire avec plus de 65% des installations aidées, malgré un recul marqué dans les secteurs bovins lait – 37 % des projets contre 43% en 2017, et bovins viande – 10% des projets en 2021 contre 15 % en 2019.

- Tout en représentant toujours près d'un tiers des projets, l'installation aidée en agriculture biologique, en particulier en élevage, connaît également un tassement depuis 2019.

- La part du végétal spécialisé se maintient à 30%. La majorité des projets se font en grandes cultures et maraîchage biologique.

- Les installations hors cadre familial représentent 37% des projets aidés.

- Plus du quart des bénéficiaires de la DJA s'engagent dans des actions agroécologiques, courant sur les 4 premières années de leur installation (collectifs d'agriculteurs innovants, certification environnementale, agriculture biologique, méthanisation, agroforesterie).

- Près de 80% des installations aidées ont un coût de reprise/modernisation supérieur à 200 000 €.



L'action de l'État pour l'installation en agriculture

Le programme d'accompagnement à l'installation et à la transmission (AITA) a pour objectifs de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs et de faciliter la transmission des exploitations à ces candidats.

L'État labellise et finance les structures qui préparent les candidats à l'installation afin que ceux-ci acquièrent les compétences nécessaires pour être chef d'exploitation : points accueil installation, centres d'élaboration des plans de professionnalisation personnalisés, centres de formation du stage collectif "21 heures". Il soutient également les nouveaux installés par un accompagnement technico-économique dont l'objectif est de sécuriser la mise en œuvre du projet.

Enfin, l'État finance également la sensibilisation des futurs cédants et leur conseil individuel à la transmission, ainsi que la communication et l'animation sur le métier d'agriculteur et sur la politique régionale d'installation-transmission.

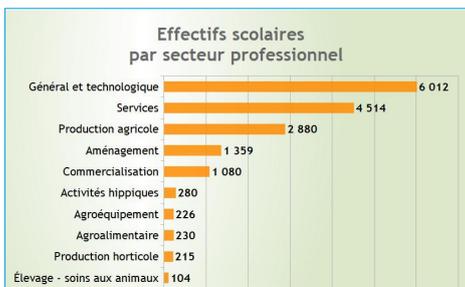
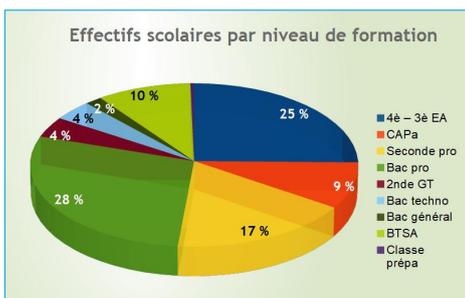
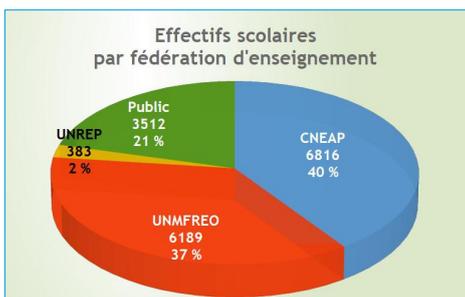
1 M€ a été attribué au programme AITA en 2021.

FORMER LES NOUVELLES GÉNÉRATIONS ET ASSURER LE RENOUVELLEMENT DANS LES MÉTIERS DE L'AGRICULTURE

Piloter l'enseignement agricole, avec des partenaires et des projets

Chiffres clés 2021

- 16 900 élèves
- 96 établissements
- 8 330 filles (49,3%) - 8 569 garçons (50,7%)
- 5 000 apprentis



Résultats aux examens de l'enseignement agricole

	Pays de la Loire	National
CAPa	98,0%	96,0%
BEPA	92,1%	91,3%
Bac pro	93,8%	92,3%
Bac techno	98,8%	98,5%
BTSA	82,6%	80,8%
Total	91,9%	90,7%

Budget régional :	59 M€
Enseignement privé :	51 M€
Aides sociales aux élèves :	5,4 M€
Mise en œuvre de l'enseignement (établissements publics) :	2,2 M€
Organisation des examens :	8 K€
Appui Covid-19 :	0,4 M€

Bilan de la rentrée scolaire 2021

Le dispositif de l'enseignement agricole ligérien a accueilli près de 22000 jeunes en formation dont 23% en contrats d'apprentissage.

Le budget consacré à l'enseignement agricole représente 59 millions d'euros à destination du fonctionnement des établissements privés, l'aide sociale aux élèves, l'accompagnement des examens, qui s'ajoutent aux 41,5 M€ de masse salariale pour l'enseignement public.

Les résultats globaux aux examens restent supérieurs de 1,2 point à la moyenne nationale soit 91,9%, 7382 candidats ont été diplômés.

Les effectifs scolaires gagnent 100 élèves après 5 années de baisse régulière.

S'agissant des secteurs professionnels, celui des services à la personne continue de perdre des effectifs (-1,3%), ainsi que la production agricole (-3 %) et l'aménagement (-3,5%). Les filières générales et technologiques progressent de 6,1%.

Les effectifs en apprentissage sont d'environ 5 000 soit près de 900 apprentis en plus (+22%), par le double effet de la loi pour choisir son avenir professionnel et de la promotion de

l'apprentissage.

Communiquer pour recruter

L'enjeu du recrutement dans les centres de formation agricole est essentiel pour l'adaptation de la profession et le renouvellement des générations. A cette fin, une campagne de communication a été déployée au niveau national.

Au niveau régional, des fonds issus du plan de relance ont permis de construire le plan de communication "Prêt à relever le défi", piloté par la DRAAF et mis en œuvre par le Campus des métiers et des qualifications de Laval.

La campagne place sous le feu des projecteurs plusieurs filières dans cinq univers professionnels. Ils y relèvent le défi de nourrir le monde, préserver la santé animale, protéger la planète, faire avancer la recherche et s'engager au service des autres et des territoires.



La certification qualité dans l'enseignement agricole

Les organismes mettant en œuvre des actions de développement des compétences (formation continue, apprentissage, VAE, bilan de compétences) et voulant bénéficier de fonds publics ou mutualisés ont l'obligation d'obtenir la certification Qualiopi depuis le 1^{er} janvier 2022.

L'enseignement agricole public, afin de faire reconnaître ses spécificités propres, dispose d'un référentiel qualité QualiFormAgri qui se distingue par :

- un système qualité commun à tous les établissements publics (EPLEFPA) qui facilite la mutualisation des pratiques, au bénéfice notamment des équipes d'encadrement en fréquente mobilité professionnelle,
- une amélioration continue adaptable au contexte de chaque EPLEFPA, laissant la possibilité de travailler en processus standardisés,
- un référentiel ambitieux plus large que celui de la marque générique Qualiopi,
- une prise en compte des besoins de l'usager améliorée, du positionnement jusqu'à l'insertion professionnelle.

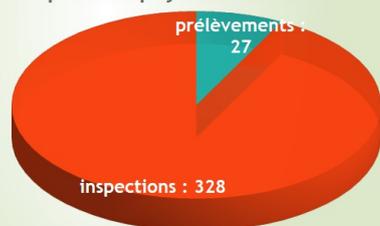
Au 1^{er} janvier 2022 tous les centres de formation concernés ont obtenu la qualification Qualiopi et les établissements publics la qualification QualiFormAgri.

ASSURER LA SÉCURITÉ SANITAIRE ET PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

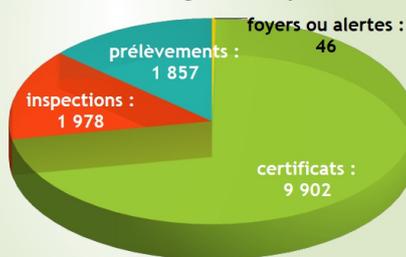
Garantir la qualité de l'offre, coordonner l'aide alimentaire, contrôler les végétaux et les produits végétaux, assurer la surveillance biologique du territoire

Chiffres clés 2021

Sécurité sanitaire du végétal,
produits phytosanitaires



Santé végétale, export



Maladies à plan d'urgence

- 8 exercices en DDetsPP (7 IHAP, 1 PPA)
- 1 entraînement à la réalisation d'un chantier d'éradication Nématode du pin
- 1 réunion retour d'expérience IAHP en Vendée
- 2 foyers IAHP maîtrisés en Vendée

Évènements

- 2 comités régionaux des politiques sanitaires animales et végétales
- 1 comité régional de l'alimentation "alimentation - plan de relance"
- 7 formations des vétérinaires sanitaires
- 4 formations des étudiants vétérinaires
- 6 audits, dont 4 en abattoirs



Attaque de xylella fastidiosa

Vigilance sur la santé animale

Bien que la région ait été peu touchée par l'influenza aviaire en 2021 (deux foyers détectés et rapidement maîtrisés par la direction départementale de la protection des populations en Vendée), et soit exempte de cas de peste porcine africaine, la vigilance face aux grandes maladies animales est restée à un niveau élevé.

Le retour d'expériences de la gestion des foyers d'influenza aviaire détectés en Vendée a permis de souligner la forte réactivité de tous les acteurs. La DRAAF a réuni les professionnels de la filière gibiers à plumes afin de partager les points forts des mesures de biosécurité et d'identifier les difficultés. Une formation à la gestion de crise a été organisée à destination des vétérinaires. Ces actions ont facilité la réactivité des services en début de crise de 2022.

La loi de santé animale entrée en vigueur en avril 2021 a profondément modifié le régime de protection de la santé animale. Le renforcement de la prévention, élément central de la biosécurité, et une nouvelle catégorisation des maladies impactent fortement les professionnels et les services de l'État. La DRAAF a ainsi développé une activité d'information et de pédagogie auprès des professionnels sur ces évolutions.

Protection des végétaux

497 inspections ont été réalisées auprès de 250 opérateurs pour la délivrance du passeport phytosanitaire - il permet la libre circulation des végétaux dans l'Union européenne. De même, la DRAAF a accompagné les professionnels de la filière pépinière ornementale, pour mettre en oeuvre le nouveau calendrier de certification à l'export introduit par le Royaume-Uni au 1^{er} janvier 2021, compte-tenu désormais de son statut de pays-tiers suite au Brexit.

Au cours de l'année 2021, la DRAAF a déployé la dématérialisation de la délivrance des certificats phytosanitaires à l'exportation de végétaux avec l'application TRACES NT, développée par la Commission européenne. Depuis le 1^{er} octobre 2021, toutes les demandes sont effectuées par les exportateurs avec cette application.

Les 328 contrôles réalisés en 2021 dans le domaine phytosanitaire ont révélé un fort taux de non-conformité, et 25 d'entre eux ont fait l'objet de procès-verbaux transmis.

En outre, diverses enquêtes ont été menées, en particulier dans le cadre de l'Observatoire des mortalités et des affaiblissements des abeilles, de signalements reçus, et dans le cadre d'une investigation "prosulfocarbe" suite à des résultats d'analyse de résidus.



Santé des végétaux : de nombreuses détections de maladies

De nouveaux dangers sanitaires, tels Xylella fastidiosa, capricorne asiatique, chancre coloré du platane... menacent nos végétaux en Pays de la Loire, et pour beaucoup, notre production alimentaire.

Une surveillance permanente, dont le principal enjeu est de détecter précocement les pathogènes, est exercée par la DRAAF et par l'Organisme à Vocation Sanitaire POLLENIZ.

Pour la première fois, le charançon rouge du palmier, la cochenille des racines ont été détectés, ainsi que le redoutable virus de la sharka, sur des pruniers importés. Ces foyers font l'objet de mesures d'éradication dont la mise en oeuvre et l'efficacité sont contrôlées par la DRAAF.

SOUTENIR LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT, ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES

Encourager l'innovation collective et la diffusion de pratiques agro-écologiques

Accompagner les changements de pratiques par le développement agricole

En 2021, l'élaboration du programme régional de développement agricole et rural (PRDAR) pour la période 2022-2027 a permis de mettre en avant les actions qui contribuent à la souveraineté alimentaire, à la résilience aux aléas économiques, climatiques et sanitaires, notamment via la transition agro-écologique des exploitations agricoles vers des systèmes plus sobres et résilients.

La création des chaînes de valeur équitables favorisant une relocalisation des productions agricoles en valorisant des modes de production agro-écologiques (dont AB et HVE) et le développement de l'autonomie protéique et azotée de l'agriculture régionale et des territoires sont mis en avant.

Le renouvellement des générations, la limitation des gaz à effets de serre, la gestion intégrée de la santé animale et végétale, la préservation de la biodiversité et l'accompagnement des systèmes de production face aux aléas et au changement climatique constituent également des actions essentielles de ce nouveau PRDAR.

Ce programme est mis en œuvre par la chambre régionale d'agriculture et financé par la DRAAF à hauteur de

2,7 millions d'euros.

Par ailleurs, les appels à projets de FranceAgriMer renforcent la production de connaissances opérationnelles, d'innovations, dans le champ technique, organisationnel, économique et/ou social et l'accompagnement, le transfert et le conseil agricole pour accélérer la transition agro-écologique des projets.

Les collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique

Trois dispositifs financés par des crédits publics accompagnent aujourd'hui les agriculteurs volontaires dans leur démarche de transition agroécologique :

- les *groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)*, dispositif créé en 2014. La reconnaissance GIEE est accordée aux collectifs d'agriculteurs qui s'engagent dans la reconception de leurs systèmes selon une logique de triple performance économique, environnementale et sociale. Ces travaux portent sur la diversification des assolements, l'autonomie alimentaire et protéique des élevages, la conservation des sols, la structuration de filières locales, les circuits courts, la biodiversité... Les Pays de la Loire comptent 35 GIEE en cours de labellisation dont 6 collectifs labellisés en 2021, fédérant 363 exploitations.

- le dispositif *DEPHY* créé en 2009 par le plan Ecophyto. Les projets retenus en 2016 (DEPHY 2) se sont clôturés fin 2021 après 5 ans d'essais et d'expérimentations.

L'année 2021 a vu le renouvellement du réseau, 17 projets, engageant près de 200 exploitations agricoles et concernant toutes les filières végétales, ayant été retenus pour la période 2022-2026, dans un contexte de passage de 3000 à 2000 du nombre de fermes retenues au niveau national.

- le dispositif *"30 000 fermes"* Ecophyto créé en 2016. Le réseau est renouvelé annuellement pour une durée de 3 ans. L'année 2021 a permis de retenir 6 nouveaux projets et 4 collectifs émergents, compensant en partie l'arrêt des 25 projets retenus en 2017 lors du premier appel à projets régional.

Les animateurs des collectifs DEPHY, 30 000 et GIEE ayant une thématique pesticides ont été réunis à Angers le 14 septembre 2021 pour travailler sur la transversalité entre les dispositifs et la diffusion des résultats acquis au sein de chacun des groupes.

Deux séminaires, qui se sont tenus le 17 et 24 mars 2021, ont en outre permis de transférer un grand nombre de ces acquis capitalisés au sein de ces trois dispositifs et de bien d'autres collectifs portés par des structures d'accompagnement de la région.



Le bilan du 6^{ème} programme d'actions régional "Nitrates"

En vue de la révision du 6^{ème} programme d'actions régional (PAR) "Nitrates", le bilan de son application sur la période 2018-2021 a été réalisé. Le dispositif de suivi et d'évaluation s'appuie sur des indicateurs de pression, d'état de la qualité des eaux vis-à-vis des teneurs en nitrates et de mise en œuvre des mesures du programme d'actions. Les données issues de la télédéclaration des pratiques de fertilisation et de la statistique agricole ont été largement mobilisées.

Le bilan fait état d'une absence d'amélioration significative de la qualité de l'eau dans les captages au regard de la teneur en nitrates et d'une certaine stabilité de la pression azotée.

Un besoin d'intégration de la variabilité climatique, de stabilité dans les mesures du PAR et d'amélioration de leur appropriation par les exploitants a été souligné.



Télédéclaration nitrates 2021

- 20 758 déclarations :
 - 73,6 % des exploitations
 - 86,4 % de la SAU de la région
- 66 % des déclarations transmises par un prestataire

SOUTENIR LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT, ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES

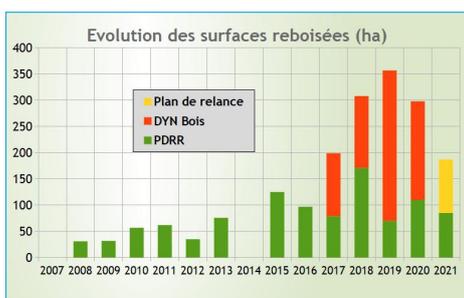
Mettre en oeuvre la politique forestière et développer la filière forêt-bois dans le cadre d'une gestion durable

Chiffres clés 2021

- 367 000 ha de forêts (12 % de la surface régionale), en progression de 74 000 ha en 30 ans

Les aides forestières

- 1571 ha reboisés sur la période 2015-2021.
 - programme Dynamic Bois : 732 hectares reboisés depuis 2017
 - plan de développement rural régional (PDRR) : 737 ha reboisés depuis 2015
 - plan de relance : 102 ha reboisés en 2021



- Desserte forestière : 10 nouvelles places de dépôt et de retournement créées en 2021, permettant la mobilisation de 19 000 m³ de bois dans les 10 ans suivant leur création.

Ces dispositifs d'aides sont instruits par la DRAAF de manière mutualisée pour les 5 départements.

Les contrôles forêt/bois

- Plans simples de gestion
 - 21 contrôles de mise en œuvre en Loire-Atlantique et Vendée,
 - 41 plans ou avenants examinés, dont 7 contrôles de 2nd niveau
- 23 contrôles NIMP 15 (sécurité sanitaire des bois d'emballage) et 2 contrôles RBUE (règlement bois de l'Union européenne)
- 91 contrôles des ressources génétiques forestières
- 5 missions de surveillance de la santé des forêts

Le programme régional de la forêt et du bois (PRFB)

L'arrêté ministériel validant le PRFB a été pris le 22 janvier 2021 et une première réunion de mise en œuvre du PRFB a été organisée lors de la Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB), notamment pour identifier les premières opérations engagées, celles à lancer prioritairement, et travailler les indicateurs de suivi des actions.

Ainsi, le projet de schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) a été approuvé en CRFB en fin d'année, 8 intercommunalités de la région sont désormais engagés dans l'élaboration ou l'animation d'une charte forestière de territoire, et une étude ressources, visant à déterminer le volume de bois supplémentaire mobilisable dans le cadre d'une gestion durable, est engagée.

Le suivi réglementaire

La validation des aménagements forestiers des forêts publiques et des plans simples de gestion, comme leur application, ont fait l'objet d'un suivi rigoureux pour s'inscrire dans les objectifs des documents de cadrage validés au niveau

régional (PRFB en particulier).

Le plan de contrôle régional établi permet de mener une politique de contrôles qui ne soit pas seulement coercitive. Il fixe les priorités au regard de la politique forestière régionale et des enjeux prioritaire, et permet une plus grande homogénéité dans la manière de mener les contrôles, une harmonisation des procédures afférentes.

Dans cet esprit, le dépôt de nombreux avenants de plans simples de gestion (PSG) a été observé, faisant suite aux contrôles d'application des PSG initiaux menés par la DRAAF et les directions départementales des territoires (et de la mer). Cela a permis de renforcer la qualité de ces documents de gestion durable et la pertinence des choix de gestion sylvicole retenus.



Les Assises de la forêt et du bois

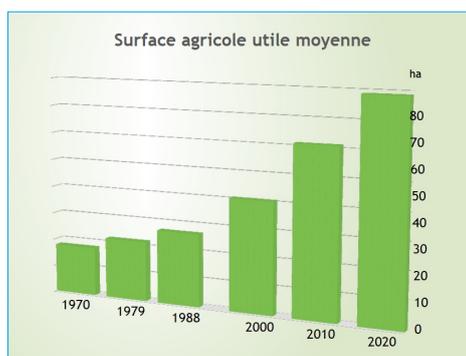
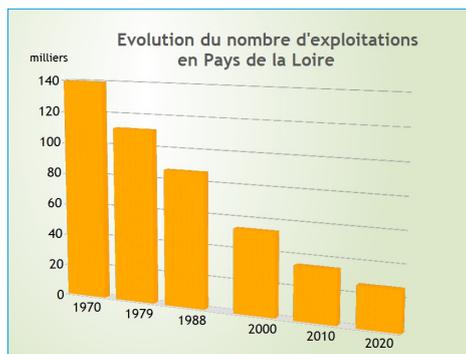
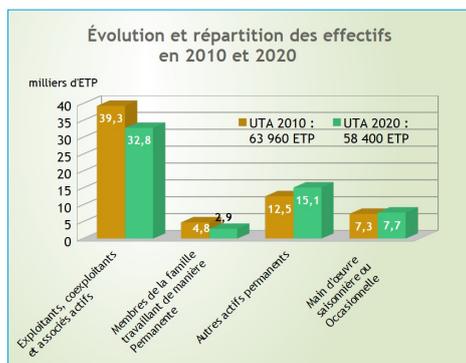
La Commission régionale de la forêt et du bois a contribué aux groupes de travail nationaux. Le plan de relance a permis de maintenir le niveau d'investissements en forêt et de le renforcer en entreprise. Ceux-ci seront poursuivis grâce à l'abondement de la partie forestière du plan de relance en 2022, puis par France 2030.

Une réflexion particulière a été menée sur la mise en marché du chêne qui fait l'objet d'une pression particulière à l'export vers l'Asie; les acteurs se sont entendus sur les outils à mettre en place pour alléger cette pression : la contractualisation et l'utilisation du label UE.

PRODUIRE DE LA CONNAISSANCE AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Connaître pour agir

Chiffres clés 2021



Sources : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Recensement agricole 2020

Lancée en octobre 2020, la collecte du recensement agricole s'est achevée au mois de mai 2021. Son objectif est de connaître l'agriculture à une échelle géographique fine pour permettre des analyses et diagnostics afin d'orienter les politiques agricoles.

En Pays de la Loire, 80 % de la collecte a été effectuée par internet, auprès de 24 550 exploitations agricoles, jusqu'en janvier 2021. Une collecte de données complémentaires a été conduite de février à mai 2021, par 46 enquêteurs en face à face ou par téléphone, auprès des exploitants non-répondants par internet. Cette phase est venue s'ajouter à la collecte en face à face d'un échantillon de plus de 6000 exploitations, effectuée en 2020. Au final, en Pays de la Loire, 98,6 % des enquêtés ont répondu (97 % en France).

Le travail de validation et d'expertise des données recueillies puis de traitement statistique a permis ensuite de consolider les données. Les données provisoires ont été mises à disposition début décembre : nombre d'exploitations agricoles, surface, cheptel, main d'œuvre, orientation technico-économique et dimension économique des exploitations, répartition des principales cultures...

Ces premiers résultats du recensement agricole 2020 en Pays de la Loire ont été rendus publics lors d'une conférence de presse à la DRAAF des

Pays de la Loire le 14 décembre 2021.

Voir plus de résultats : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Recensement-agricole-2020>

Conjoncture 2021 : baisse des volumes, hausse des coûts de production

Au printemps, les épisodes de gel affectent les vergers et les vignes. La vendange est réduite de moitié dans le pays nantais. Sur l'année, les cours des fruits et légumes sont souvent plus élevés que la moyenne quinquennale. Toutefois, le commerce est disputé et porte sur des volumes moindres. En grandes cultures, les moissons sont tardives, les rendements sont bons. Les cours progressent.

En bovins, la décapitalisation se poursuit : offre limitée et réelle préférence nationale des consommateurs portent les cours à des niveaux records. Sur un an, la production régionale de lait recule, mais se valorise mieux.

Le marché du porc se dégrade progressivement : forte baisse de la demande chinoise et augmentation du coût de l'aliment.

Les abattages de volaille progressent alors que la consommation de volaille recule après une année 2020 atypique.

Les coûts de production s'accroissent pour la plupart des facteurs : emballages, carburant, engrais, aliments, main d'œuvre.



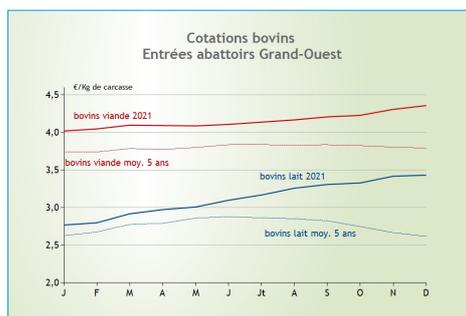
Le Réseau des Nouvelles des Marchés (RNM) au cœur de la transparence des marchés

La transparence des marchés visée par l'Union européenne participe à l'analyse des mécanismes de formation des prix tout au long de la chaîne d'approvisionnement agricole et alimentaire, à mieux comprendre l'évolution des marchés européens et à faciliter les choix des opérateurs économiques et des autorités publiques.

A compter de janvier 2021, suite à une nouvelle réglementation, le RNM a engagé une nouvelle enquête afin d'estimer les prix de la pomme en France "au départ de la ferme". Les frais de transport, de classification et de conditionnement sont exclus.

Voir toutes les données transmises par les états membres :

https://agridata.ec.europa.eu/extensions/DataPortal/agricultural_markets.html

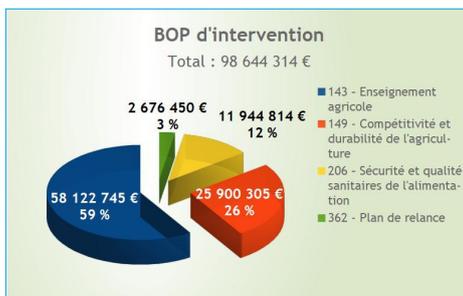
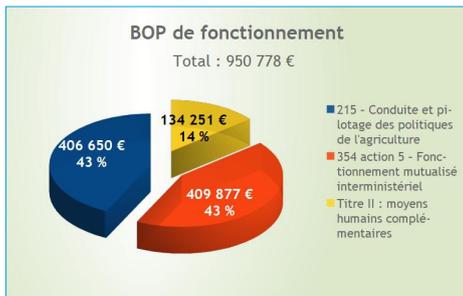


ANIMER LA COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL, VALORISER LES COMPÉTENCES ET MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE

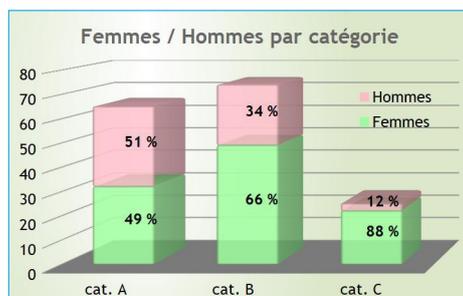
Assurer le fonctionnement humain, budgétaire et logistique des services, promouvoir et mettre en oeuvre la modernisation de l'action publique

Chiffres clés 2021

Crédits gérés par la DRAAF



Effectifs de la DRAAF



Séminaire sur le télétravail - 16/11/2021
Intervention d'Armand Sanséau, directeur régional

Bilan budgétaire

Le budget DRAAF réalisé en 2021 est de 99,595 M€ (dépenses d'interventions et de fonctionnement).

Le centre de prestations comptables mutualisé (CPCM) travaille pour le compte de 15 unités opérationnelles en région Pays de la Loire et assure l'exécution des dépenses et des recettes sur 22 programmes budgétaires.

Ressources humaines

Au 31 décembre 2021, la DRAAF comptait 164 agents administratifs et techniques (168 en 2020 et 172 en 2019) dont 103 femmes (63 %) et 61 hommes (37 %).

La moyenne d'âge des agents est de 52 ans, soit 51 ans pour les femmes et 53 ans pour les hommes.

La DRAAF a enregistré (hors mouvements internes) 9 arrivées et 15 départs, soit un taux de rotation de 7 % (10 % en 2020).

Le secrétariat général de la DRAAF a accompagné la mise en oeuvre, au 1^{er} janvier 2021, des secrétariats généraux communs en préfectures. Cet accompagnement s'est concrétisé par un soutien du CPCM aux services prescripteurs dans les procédures comptables et financières, de la création d'un réseau pour les missions RH (mobilité et gestion des contractuels).

Le plan de relance a mobilisé

fortement le pôle budgétaire et le CPCM, afin d'engager près de 9 millions d'euros avant la fin de l'année.

La poursuite de la crise sanitaire a nécessité d'accompagner la communauté de travail notamment dans la gestion du télétravail, l'appui au dialogue social et l'information sur la prévention.

Des travaux importants ont été réalisés sur le site d'Angers avec la participation des agents du site, notamment la création de nouveaux espaces de travail et l'archivage.

Formation des personnels

38 actions de formation ont été mises en oeuvre par la délégation régionale en 2021, pour un total de 444 journées-stagiaires DRAAF dispensées (hors enseignement agricole), ce qui représente une augmentation de 10 % par rapport à 2020. Les besoins de formation des personnels s'expriment majoritairement dans les 15 domaines de formation reconnus. La participation aux stages est à la hauteur des moyens mis en oeuvre par la délégation régionale, des réseaux dont elle est actrice, et du budget alloué à la DRAAF : 93 000 € (BOP 215)

La délégation a porté l'organisation d'un séminaire des encadrants en fin d'année, pour mobiliser l'intelligence collective sur l'organisation du télétravail au sein de la structure DRAAF (cf infra).

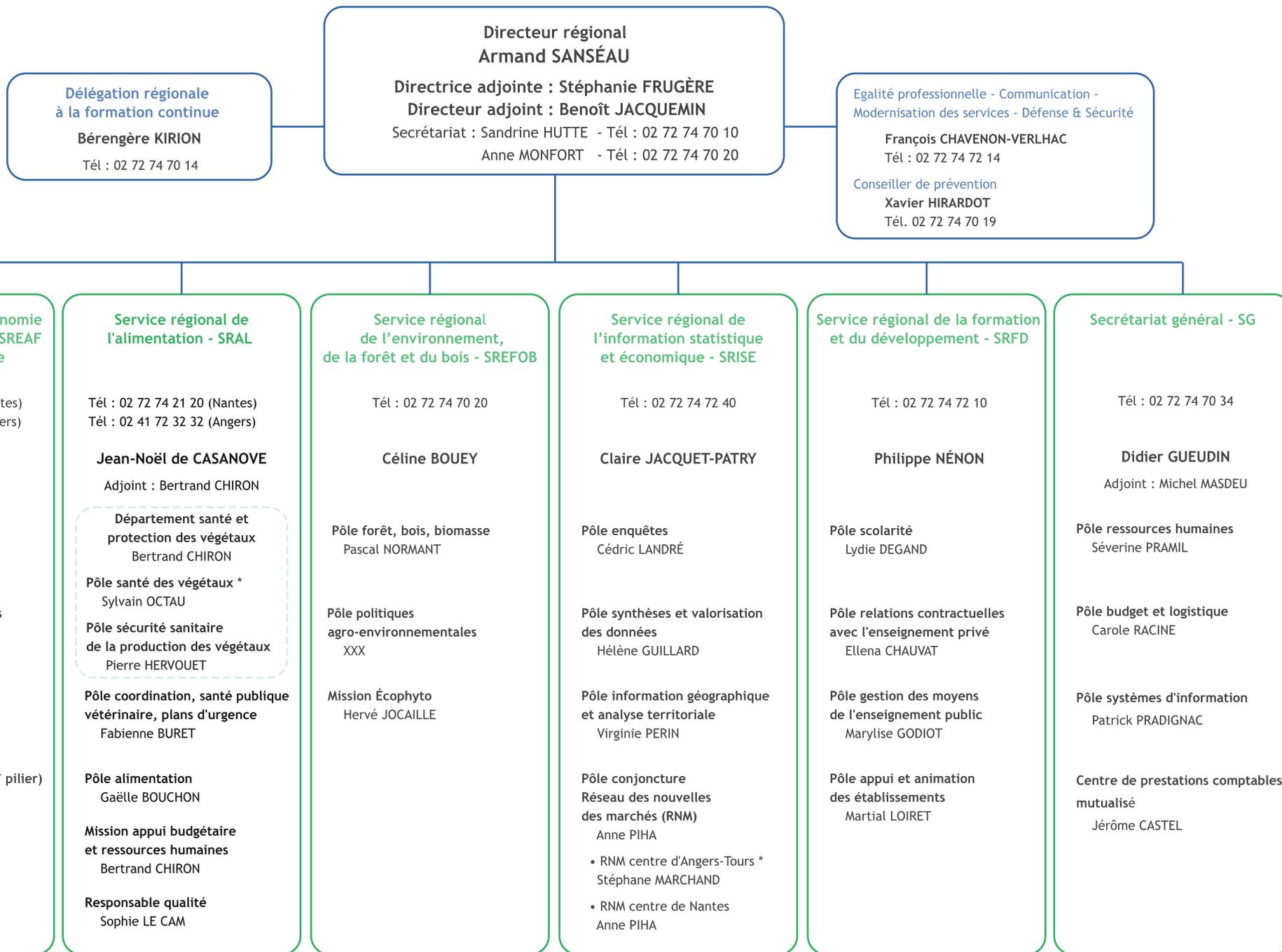


Le télétravail, d'une mesure sanitaire subie à un réel atout pour la DRAAF

Une réflexion généralisée sur l'expérience du télétravail a été menée fin 2021. Accompagnés par un cabinet extérieur, les services et les personnels ont analysé en ateliers leurs pratiques collectives et individuelles pour un bilan "bénéfices / inconvénients".

Le matériel produit a servi de base à un séminaire des encadrants, pour une réflexion élargie au "travail dans le cadre du télétravail", en vue de sa pérennisation dans un cadre national alors encore en discussion.

Conforter l'organisation des services en pôles pour tenir le meilleur compte des spécificités opérationnelles, veiller au maintien du travail en confiance, respectant les temps de chacun et des services, garantir la simplicité de la gestion administrative, en sont les principes retenus, qui se sont intégrés dans l'élaboration progressive du projet de service de la DRAAF.



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire

Site de Nantes : 5 rue Françoise Giroud - CS 67516
44275 NANTES cedex 2
Tél : 02 72 74 70 00 Fax : 02 72 74 70 01

* Site d'Angers : 10 rue Le Nôtre - CS 74414
49044 Angers cedex 1
Téléphone : 02 41 72 32 32

courriel : draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr
www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

LA "FERME PAYS DE LA LOIRE" : UNE AGRICULTURE TRÈS DIVERSIFIÉE

4^{ème} rang des
régions agricoles
françaises

1^{ère} région
production de
viande bovine

3^{ème} région
productrice de
lait de vache

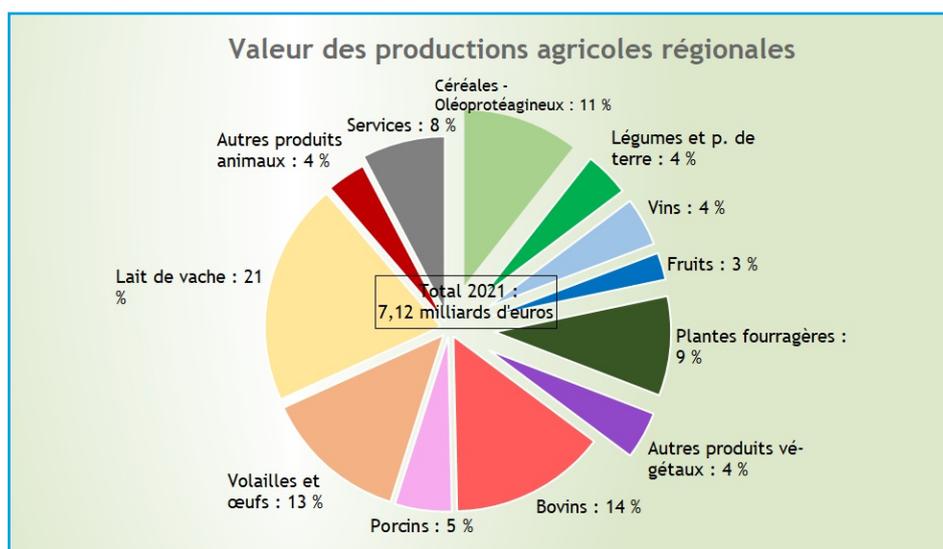
6^{ème} région
en surfaces
de légumes

2^{ème} région
productrice de
viande de volailles
et d'œufs

1^{ère} région
productrice de
viande de lapin

2 211 321 ha
de surface
agricole utile
68 % du territoire
régional

32 200 ha
de vignes



38% de la SAU
régionale
en céréales et
oléo-protéagineux

26 400
exploitations
agricoles
14% en bio

4^{ème} région
pour l'installation
aidée de jeunes
agriculteurs

5^{ème} région
pour l'emploi
agricole
56 700 actifs

159 productions
sous signe officiel
de qualité et de
l'origine

Biens et services
produits
agricoles :
7,12 Mds €
agro-alimentaires :
13 Mds €

12%
de la surface
régionale couverte
de forêts

773
établissements
agro-alimentaires
51 400 salariés

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture provisoires 2020